

14.09.2016

La fronde autour du quartier des Chauderons se poursuit



La zone des Chauderons à Saint-Blaise. (photo : mouvement citoyen Chauderons, non merci)

Les fronts se durcissent à Saint-Blaise. Le projet de quartier des Chauderons n'est pas du goût de tous. Sur les hauteurs du village, une parcelle de 24'000 mètres carrés a été placée en zone constructible à la fin des années 90 pour y accueillir des logements groupés et des maisons individuelles. Le mouvement citoyen « Chauderons non merci », récemment créé, dénonce un projet de mitage du territoire. La vingtaine de personnes qui le compose demande au Service de l'aménagement du territoire de repasser cette parcelle en zone agricole. A ce sujet, une lettre ouverte a été envoyée au conseiller d'Etat Laurent Favre.

Pour Jean-Philippe Scalbert, l'un des membres fondateurs du mouvement citoyen « Chauderons non merci », ce projet de quartier est un exemple parfait de mitage du territoire qui vise « à bétonner une parcelle qui se trouve complètement en zone agricole. Certes, il y a 18 ans, elle a été placée en zone constructible. Mais actuellement, une telle situation ne serait plus possible puisque le peuple suisse a décidé de freiner le mitage lors d'une votation en 2013 ».

Du côté du Conseil communal de Saint-Blaise, on explique appliquer les décisions démocratiques prises au fil des années et selon les règlements en vigueur. « Actuellement, toutes les communes travaillent en commun avec le Canton pour mettre en place le nouveau plan directeur cantonal et les plans directeurs régionaux. Dans le cadre de Saint-Blaise, nous avons défini la limite d'urbanisation et cette limite inclut la zone des Chauderons de manière correcte et en conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire actuelle », précise le conseiller communal saint-blaisois en charge de l'urbanisme, Alain Jeanneret.

Le mouvement citoyen « Chauderons non merci » pourrait actionner le référendum si le projet de quartier passe la rampe du législatif communal. Il envisage même de lancer une initiative communale pour le retour de la parcelle concernée en zone agricole. /jpp